

Numéro 3 - Février 2019

Baronnies

en drôme provençale

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

— 26110 NYONS - www.cc-bdp.fr

PAGE 6 / 9

Le dossier

Schéma de Cohérence Territoriale

Quels enjeux pour les Baronnies ?

PAGE 4 / 5

Le mot des Vice-Présidents
territoriaux

Des actions en faveur des
services de proximité

PAGE 6 / 9

Le SCOT
Quels enjeux pour les
Baronnies ?
Retour sur la table ronde
du 28 janvier 2019

PAGE 10 / 11

Zoom sur le service
intercommunal jeunesse
Projet Interreg-GaYA
SASE

PAGE 12 / 14

Actualités de votre
Communauté

DUFOUR - Plâtrerie



Plaques de plâtre
Faux plafonds
Isolations
Salles blanches

Z.A. Les Laurons • 26110 NYONS
Tél. 06 82 18 12 39



ACIER - INOX
Tous travaux
sur mesure
Vente fer
à la coupe

04 75 28 22 40 - 06 81 67 64 94

Z.A. LA PALUN - 26170 BUIS LES BARONNIES
E-MAIL : C.T.C.M.I@WANADOO.FR

biosphère

produits bio et éco produits
280 m² de produits bio
et eco-produits

Du lundi au samedi de 9h à 12h15 et de 14h30 à 19h
Z.A. Les Laurons 2 - 26110 Nyons
(face aux pompiers) Tél. : 04 75 27 48 69

Arrêt navette
de Nyons GRATUITE
Face au magasin

Épicerie • Fruits & Légumes • Produits en vrac • Surgelés
Vins - Pains • Beauté - Santé • Compléments alimentaires
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Nouveau

expert Nyons



Rayon informatique
Rayon Energies Renouvelables

04.75.26.22.76

weldom

ensemble, c'est mieux



Route de Montélimar - C.C Les Oliviers - NYONS
Tél. 04 75 28 17 68

RÉMUZAT NYONS AMBULANCES



AMBULANCES - VSL - TAXI

49, rue des Antignans
26110 NYONS

04 75 26 03 03

Commune de stationnement : Nyons

Quartier St-Auban
26510 RÉMUZAT

04 75 27 84 19

Commune de stationnement : Rémuzat

ARNAUD

ASSAINISSEMENT

NYONS 04 75 27 90 40

VAISON 04 90 36 22 44

Baronnies

en drôme provençale



Édito du Président

2019, s'engager et oeuvrer à la dynamique et à la réussite collective pour bâtir un avenir raisonnable et raisonné !

- ▶ Près de 300 personnes, élus, professionnels, habitants, se sont retrouvés le 28 janvier 2019, pour la cérémonie traditionnelle des vœux de votre Communauté de communes. Nous avons cette année proposé une table ronde sur le Schéma de Cohérence Territoriale SCOT suite à la création par arrêté inter-préfectoral en décembre 2018, du Syndicat mixte Rhône Provence Baronnies chargé de son élaboration et de son suivi. Un dossier spécial est consacré à ce projet dans ce numéro.
- ▶ Vous savez l'attachement et l'investissement que l'on consacre à veiller à un bon fonctionnement du bloc communal que constituent les communes et la Communauté. Nos préoccupations communes et collectives sont d'exercer et de rendre du mieux possible les services dont nous avons la charge et la responsabilité envers les concitoyens, de veiller à en apprécier conjointement la juste pertinence et la raisonnable nécessité au cœur de notre territoire rural.
- ▶ 2018 a été l'année d'une phase de concrétisation budgétaire et financière des compétences qui avaient été tracées et envisagées dans le cadre des travaux de fusion sur une année complète d'exercice. Mais il est essentiel d'identifier et de se souvenir que se sont agrégées les compétences qui se sont imposées à nous de par la loi et qui n'avaient pas été en conséquence prises en compte dans les travaux de fusion et donc ne se trouvent pas dans les prévisions budgétaires, financières et fiscales tracées à l'époque.
- ▶ Les taux appliqués et votés en 2018 pour les 4 taxes, eux par contre, étaient ceux proposés par le Cabinet Gestion Locale dans le cadre des travaux de fusion. Pour ce qui est des redevances OM pour le territoire du Pays de Rémuzat, Hautes Baronnies et Pays de Buis, elles sont restées inchangées. Tout comme le taux de TEOM sur le territoire du Val d'Eygues.
- ▶ Nous avons intégré certaines compétences sur une année entière pour la première fois en 2018, les crèches de Nyons et Mirabelaux-Baronnies et les P'tits Bouts de Nyons.
- ▶ Le schéma d'organisation, d'animation et de structure de gouvernance s'est poursuivi. Il a donné lieu à 9 conseils de communauté avec plus de 204 délibérations, 2 bureaux, 18 commissions permanentes, 12 comités exécutifs, 24 commissions thématiques de compétences et 11 comités territoriaux.
- ▶ Je salue et remercie chaleureusement l'ensemble des élus communautaires et particulièrement les Vice-Présidents territoriaux qui forment avec moi la Commission Permanente, Claude BAS, Jean MOULLET et Michel GREGOIRE. Dans cette organisation de fusion et face aux réalités de nos contours territoriaux, il nous a semblé stratégique et majeur de confier la veille et l'animation des trois anciens territoires à ceux qui en avaient l'entière responsabilité avant la fusion en tant que Président. Je remercie également les Vice-Présidents en charge des commissions thématiques membres du comité exécutif pour le travail qui a été mené depuis la fusion et surtout pour celui qui reste à produire cette dernière année de mandat.
- ▶ 2019 doit être l'année de finalisation concrète, budgétaire et financière de l'exercice des compétences. Au terme de 2019, il faudra établir avec recul une analyse complète de chaque compétence exercée, pour tracer pour les années à venir des pistes de progrès, d'évolution et d'organisation dans le respect de nos engagements budgétaires mais aussi des services rendus vers les citoyens.
- ▶ Notre responsabilité d'élus est de dire ce que l'on va faire avec analyse, écoute, raison et clairvoyance et de faire ce que l'on a dit avec respect, détermination et engagement. Il est indispensable de mesurer si l'enjeu tracé et espéré a été atteint et de quelle façon, pour entreprendre et améliorer sans cesse nos orientations et nos actions.

THIERRY DAYRE
Président de la Communauté de communes
des Baronnies en Drôme provençale

Le mot des Vice-Présidents territoriaux

Ils accompagnent le Président dans les décisions au sein de la Commission Permanente. Il se sont exprimés le 28 janvier dernier et ont réaffirmés leur engagement au sein de l'intercommunalité.



Une vraie solidarité pour les Baronnies

► "Cela fait maintenant 2 ans que la fusion est effective. Cela n'a pas été facile à mettre en œuvre, parce que nous avons tous nos habitudes, notre façon de travailler, nos spécificités par bassin, nos identités. Nous avons su transcender notre propension au conservatisme et nous avons réussi à mettre en place une gouvernance et un fonctionnement où chacun s'est adapté et trouve aujourd'hui sa place, même si tout n'est pas réglé. Une vraie solidarité est en train de naître et de plus en plus régulièrement nous parlons d'une seule voix. Chacun défend toujours un peu sa chapelle, à Buis-les-Baronnies nous avons des projets : réhabiliter le siège en lien avec la commune, envisager une Maison des Services Publics, poursuivre le développement touristique avec le bureau local de l'office de tourisme..."

Je suis heureux de lire dans la presse locale des articles qui témoignent du

fonctionnement serein de notre intercommunalité. Nous avons toujours placé notre mission de service public au cœur de l'évolution de la collectivité, au-delà des craintes et des tensions suscitées par le changement de la fusion. Je salue pour cela mes collègues élus et le Président Thierry DAYRE pour sa volonté et sa capacité à rester à l'écoute et à prendre le temps de l'analyse.

J'appelle de mes vœux que cette entente dure, notamment dans cette année pré-électorale. L'intercommunalité doit dépasser les clivages politiques et se concentrer sur le maintien et l'amélioration des services de proximité pour la population ainsi que l'accompagnement des communes dans leurs projets. Ce sont les communes et les intercommunalités, main dans la main, qui peuvent construire le projet de demain pour la ruralité."

Michel GREGOIRE,
1er Vice-Président territorial, Maire de la Roche-sur-le-Buis, Conseiller Régional, ex-Président de la Communauté de communes du Pays de Buis."



Faire ensemble...

► "Nous veillons et travaillons, maires, conseillers municipaux et communautaires des Hautes Baronnies à exister de façon constructive, cohérente et juste pour garantir le maintien et la qualité des services de proximité et le développement de notre territoire. Sa spécificité rurale doit être prise en considération dans les décisions collectives. Je pense que nous allons vers cela, même si le chemin n'est pas forcément tout droit.

Notre Communauté a œuvré pour la continuité des services existants sur l'ensemble de la CCBDP. Pour les Hautes Baronnies, la fusion a assuré, dans un premier temps, le maintien des services existants et des emplois qui leurs sont liés, apportant une plus-value avec la mutualisation et l'intégration des agents. Aujourd'hui, la Communauté de communes nous permet d'envisager le développement de certains services grâce à un accompagnement technique et financier prospectif.

Alors, continuons à faire ensemble, en n'oubliant personne, en prenant en compte les différentes ruralités des Baronnies, en préservant les équilibres financiers de nos communes et de notre structure intercommunale. Nous devons continuer à défendre nos intérêts locaux et nos services de proximité mais dans une démarche et un esprit collectifs, dans le respect et l'écoute les uns des autres, de façon à faire de notre Communauté une opportunité pour les Baronnies, ses communes, ses habitants."

Jean MOULLET,
2ème Vice-Président territorial, Maire de Séderon, ex-Président de la Communauté de communes des Hautes Baronnies



Un atout pour notre territoire

► "Un des enjeux que nous défendons, à l'échelle de notre territoire mais aussi au sein d'un cadre de planification et d'organisation plus large est celui du maintien des services de proximité pour nos habitants. Dans ce domaine, notre Communauté propose des moyens financiers et techniques, via notamment la mutualisation. Elle porte aussi, vers les acteurs et partenaires institutionnels extérieurs, la légitimité et la cohérence du maintien de ces services.

Le devoir des élus est de s'adapter aux évolutions, de savoir se situer et de composer, pour tirer avantages de réformes qui ne sont pas toujours en phase avec les problématiques et les besoins de nos territoires ruraux. Nous devons considérer notre Communauté de communes comme un atout et un soutien car elle représente aujourd'hui l'échelon et le périmètre de proximité des politiques et de l'action publiques pour les compétences qu'elle exerce."

Claude BAS,
3ème Vice-Président territorial, Maire de Verclause, ex-Président de la Communauté de communes du Pays de Rémuzat

Des actions en faveur des services de proximité

Le maintien des services de proximité pour les habitants est un enjeu fort pour les Baronnies. La CCBDP soutient les communes et met en œuvre tous les moyens dont elle peut disposer pour les accompagner dans leurs projets.



Maison de Santé
à Buis-les-Baronnies



MSAP à Sahune
Espace public numérique
AVENTIC



Espace Public Numérique
à Nyons - ASOFT



MSAP des Hautes Baronnies
à Séderon

► L'échelle intercommunale est devenue un atout de poids pour défendre le développement et le maintien des services de proximité en milieu rural. Elle seule peut contracter certains contrats avec l'Etat, la Région, le Département ou la CAF pour apporter des soutiens techniques, financiers et de prospective aux communes. Par ailleurs, elle contribue également directement à certains projets, véhicule des valeurs de solidarité et d'équité, mais aussi d'écoute et d'analyse des besoins.

Son rôle dans le maintien des services de proximité se joue sur une échelle plus large que celui des communes et permet d'accompagner leurs projets, au plus près des habitants. Intercommunalité et communes trouvent là toute leur complémentarité.

Une « Convention Territoriale Globale » pour améliorer les services aux habitants

► Un travail est mené en partenariat avec la CAF de la Drôme qui a proposé à la CCBDP de s'engager dans une démarche de renforcement des actions sociales dans des domaines d'intervention communs. La réalisation d'un "portrait social" de la CCBDP a mis en avant les enjeux à considérer. Des ateliers thématiques, regroupant élus, CAF, techniciens, partenaires institutionnels et associatifs sont organisés dans le but de structurer et d'adapt-

ter les services existants aux besoins des habitants et aux spécificités du territoire.

Un des thèmes pris en compte est celui de l'inclusion numérique et de l'accès aux droits. L'enjeu est de structurer l'accompagnement numérique des habitants face notamment à la dématérialisation des procédures administratives. Il existe déjà un certain nombre de structures d'accompagnement comme la Maison de Services Au Public (MSAP) gérée par la Mairie de Séderon, celle de Sahune par l'Association AVENTIC, l'Espace Public Numérique géré par l'association ASOFT à Nyons. Ces lieux offrent un accompagnement personnalisé pour réaliser les démarches administratives via internet, des sessions de formation, etc... Ce sont aussi des lieux de rencontre et d'échanges qui contribuent à rompre l'isolement. La réflexion s'oriente sur la potentielle création d'une MSAP à Buis-les-Baronnies où vit 10 % de la population du territoire intercommunal.

Cette convention abordera aussi les thèmes de l'accueil des enfants, des actions en faveur de l'enfance et la jeunesse, de l'accompagnement de la parentalité, du logement, de la vie sociale. Elle se concrétisera par une contractualisation entre la CCBDP et la CAF et permettra de bénéficier d'aides financières sur les actions définies.

Info pratique : Toutes vos démarches liées à une prestation sociale sont désormais réunies sur un seul site : www.mesdroitssociaux.gouv.fr

L'accès aux services de santé au cœur de l'action publique

► Les communes ne cessent d'investir et de défendre le maintien des services de santé, qui désertent les campagnes alors qu'ils sont essentiels pour les habitants. Pour ne citer que quelques réalisations : les maisons de santé à Mirabel-aux-Baronnies, Nyons, Buis-les-Baronnies, l'aménagement d'un cabinet médical à Rémuzat avec l'arrivée d'un médecin au printemps, la rénovation de l'hôpital de Nyons et l'engagement actif des élus en faveur de la rénovation de celui de Buis-les-Baronnies, sans oublier la problématique de l'installation d'un médecin sur Séderon...

La Communauté de communes, à son niveau, a entamé une démarche avec la Sous-Préfecture et l'Agence régionale de santé (ARS) en vue de signer un Contrat Local de Santé pour 2020. Ce contrat permettra de mobiliser les acteurs et de consolider les partenariats locaux autour d'un projet commun avec l'objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Il permettra de mener des actions sur la promotion et la prévention de la santé, l'offre de soin, l'accompagnement médico-social. Son élaboration suscitera la collaboration de l'ensemble des acteurs du territoire concernés par la santé.

Plus d'info :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/contrats-locaux-de-sante-cls-0>



Photo Didier ROUSSELLE

28 Janvier 2019 - Maison de Pays à Nyons

Rang 1 : Christelle RUYSSCHAERT - Pierre COMBES, Maire de Nyons, Conseiller Départemental - Christine BONNARD, Sous-Préfète de l'arrondissement de Nyons - Franck REYNIER, Maire de Montélimar, Président de Montélimar-Agglomération - Sébastien BERNARD, Maire de Buis-les-Baronnies, Vice-Président de la CCBDP en charge du Tourisme - Michel GUILLION, 1er adjoint à Rémuzat. Rang 2 : Thierry DAYRE, Président de la CCBDP - Michel GREGOIRE, Maire de la Roche-sur-le-Buis, 1er Vice-Président territorial, Président de l'Association des Maires de la Drôme, Conseiller Régional - Jean MOULLET, Maire de Séderon, Vice-Président territorial - Claude BAS, Maire de Verclause, Vice-Président territorial, Conseiller départemental suppléant de Pierre COMBES.
Excusé : Jean-Michel LAGET, Maire de Chaudebonne, Vice-Président en charge du logement et du cadre de vie.

► Chaque année, la soirée des vœux organisée par la Communauté de communes présente une mission menée à l'échelle intercommunale. Le 27 décembre 2018, le Préfet de la Drôme a autorisé et signé l'arrêté inter-préfectoral de la création du Syndicat mixte chargé de l'élaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale dit "SCOT"**, dénommé Syndicat mixte Rhône Provence Baronnies. Ce projet est structurant pour l'avenir des Baronnies et de ses habitants.

Une table ronde réunissant les élus des Baronnies membres du futur Comité syndical, autour de Franck REYNIER, Maire de Montélimar et Président de Montélimar-Agglomération qui a piloté l'avant-projet et de Christine BONNARD, Sous-Préfète de l'arrondissement de NYONS, a été organisée pour présenter les enjeux de cet outil de planification. La table ronde a été animée par Christelle RUYSSCHAERT, Maire de Saint-Sauveur-Gournet, Vice-Présidente de la CCBDP en charge du SCOT, membre du futur Comité syndical et du futur Bureau du SCOT.

Le SCOT

Quels enjeux pour les Baronnies ?



Christelle RUYSSCHAERT, Maire de Saint-Sauveur-Gournet, Vice-Présidente de la CCBDP en charge du SCOT

Christelle RUYSSCHAERT a introduit la table ronde en évoquant les grands enjeux du SCOT.

"Le SCOT un outil qui va nous permettre de construire notre avenir sur les sujets de mobilité, de développement urbain et économique, de services, de protection des espaces naturels.... Cet avenir, nous ne pouvons pas le construire seuls car les enjeux sont immenses. C'est dans cet esprit qu'a été constitué le syndicat mixte du SCOT Rhône Provence Baronnies. Une nouvelle étape, une nouvelle aventure commence et tout reste à faire pour construire ensemble notre avenir !"

► "Un SCOT, encore un acronyme peu parlant ! En revanche, si je vous parle de **grandir, étudier, s'installer, vivre, travailler et bouger, ici, dans les Baronnies**, c'est beaucoup plus parlant et ça veut dire quelque chose ! Se déplacer dans un territoire aussi vaste que le nôtre est non seulement un vrai sujet, mais un enjeu quotidien ! Se déplacer pour se divertir, pour visiter, découvrir, aller à l'école, travailler, mais aussi pour tout simplement traverser notre territoire. Ceci n'est possible qu'à la seule condition que nous ayons des moyens à notre disposition pour cela.

► **Les infrastructures et leur maillage sur tout le territoire sont indispensables, au-delà des frontières administratives.** Nous avons besoin de grosses infrastructures comme celles existantes dans la vallée du Rhône. Nous avons également besoin de proximité pour permettre à chacun d'entre nous, habitants et visiteurs, de se déplacer sur tout le territoire. Nous devons conforter l'ensemble de ces équipements, TGV, TER, pour faire en sorte que tous puissent bénéficier de cet accès à la mobilité. Cette proximité à sens chez nous, et d'avantage à l'heure où nous devons nous mobiliser pour la transition énergétique. Proximité et mobilité amènent tout naturellement à parler d'économie et d'emploi.

► **Un territoire vivant et dynamique**, est non seulement un territoire vers lequel et à l'intérieur duquel nous pouvons nous déplacer, mais aussi et surtout au sein duquel nous pouvons travailler et produire. Nous sommes riches de notre diversité géographique, économique, agricole, culturelle. De l'Ardèche aux Baronnies, de multiples savoir-faire connus et reconnus existent, très différents. Du Nougat de Montélimar à la châtaigne d'Ardèche, aux industries de la vallée du Rhône, aux entreprises innovantes des Baronnies, à l'artisanat local, à nos productions remarquables, au tourisme ! Nous devons consolider ces activités, **faire en sorte que nos spécificités ne se mettent pas en concurrence mais au contraire se complètent.**

► **Etre dynamique signifie également être en capacité d'accueillir et d'installer.** Cela nécessite une réflexion sur un urbanisme raisonné, accessible à tous, équilibré et encore une fois maillé sur tout le territoire. Accueillir et vivre correctement ici ne peut se faire sans les services adéquats. Des services proches, accessibles partout, pour tous, au plus proche des citoyens. Services publics bien sûr, mais également de santé, d'éducation, de secours..."

Le SCOT c'est quoi ? Questions/Réponses

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour le long terme (15 à 20 ans à venir). C'est un document vivant qui peut, si nécessaire, être modifié ou révisé dans son ensemble.

A quoi ça sert ?

Le SCOT doit assurer la cohérence des politiques publiques d'urbanisme. C'est un document qui définit l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement. Il aborde notamment les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques...

Est-il obligatoire ?

Depuis l'approbation du Grenelle de l'environnement en 2010, les SCOT sont devenus obligatoires pour l'ensemble du territoire national. Ils dépendent du code de l'urbanisme. A partir du 1er janvier 2017, en l'absence de démarche SCOT, les communes ne peuvent plus ouvrir de zones d'urbanisation.

Le SCOT va remplacer les documents d'urbanisme communaux ?

NON. Il vise à harmoniser et coordonner les projets communaux et intercommunaux. Les règles des documents communaux ne devront pas être contradictoires avec les principes définis par le SCOT et devront participer à leur mise en œuvre.

Qui va participer à l'élaboration du SCOT ?

Le SCOT est un document politique qui résulte d'une phase importante de concertation. Les principaux acteurs sont les élus, les instances de l'Etat, les Chambres consulaires, les associations et les citoyens. La démarche sera pilotée par le Syndicat mixte Rhône Provence Baronnies.

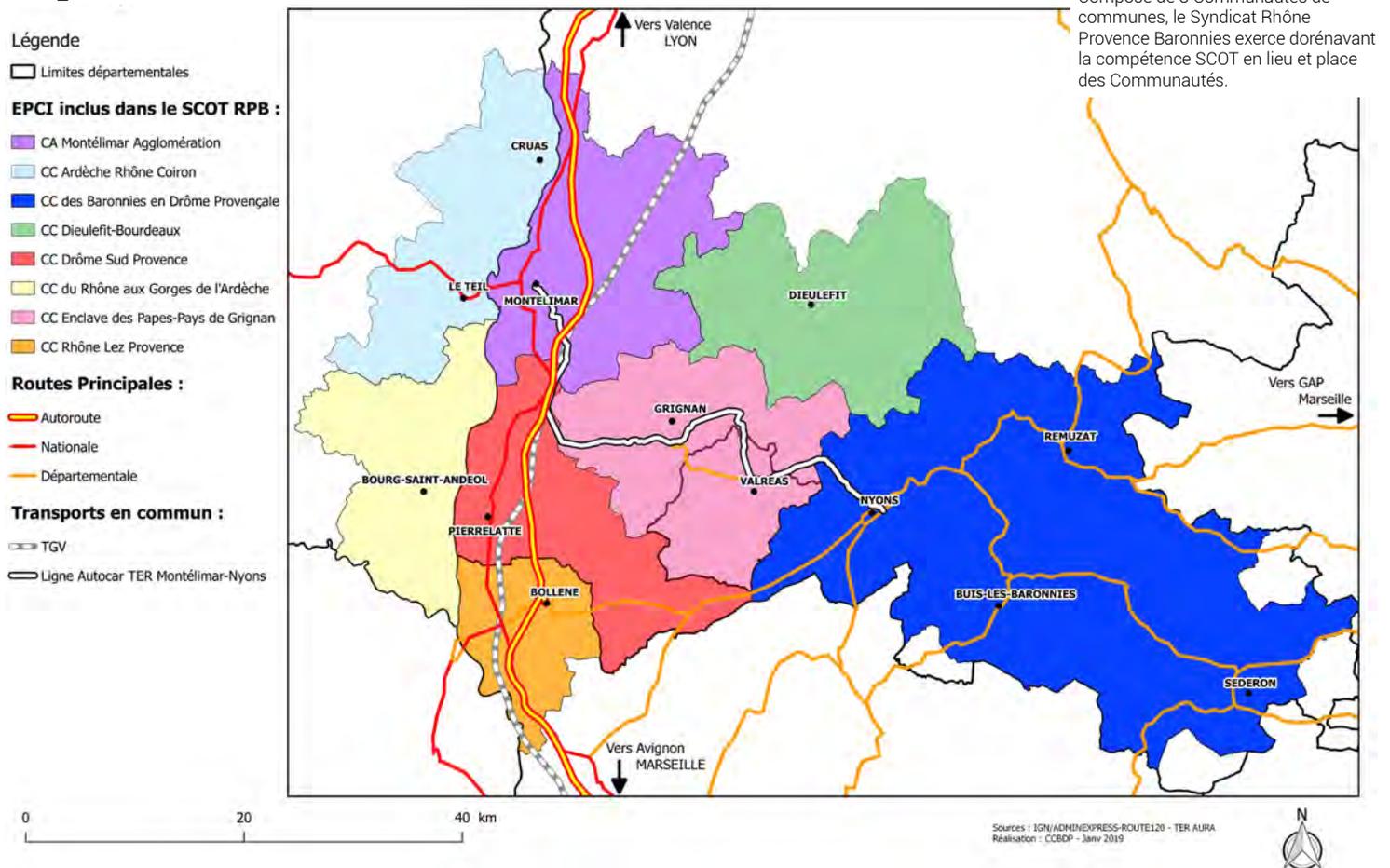
Quel sera son contenu ?

- Un Rapport de Présentation.
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il répond à la question : Que va-t-on faire ?
- Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Il découle directement des choix faits dans le PADD et répond à la question : Comment allons-nous le faire ?

Quand sera-t-il élaboré ?

L'élaboration complète d'un SCOT prend plusieurs années. Le périmètre a été déterminé par les collectivités en 2016, le syndicat créé en 2018 et des ateliers de travail sur la connaissance mutuelle des territoires organisés. 2019 verra l'installation du bureau et du comité syndical en vue du lancement des premiers diagnostics de territoire.

Le périmètre du SCOT Rhône Provence Baronnies



Faire du SCOT une opportunité pour les Baronnies



Les participants de la table ronde ont partagé leur réflexion, sous forme de questions réponses, sur les sujets de mobilité, d'organisation de l'espace, de développement économique et d'accès aux services. Il ressort de ces échanges une vision commune : être plus fort ensemble pour se faire entendre et défendre les projets pour l'en-

semble de la population sur des questions qui dépassent les échelles intercommunales. Ces projets s'inscrivent dans une dynamique partagée et réfléchie, qui prend sa source au plus près des habitants, au niveau des communes, dans une démarche de concertation.



► La mobilité est un enjeu majeur, particulièrement pour les Baronnies qui se caractérise par un territoire très vaste, éloigné des grandes infrastructures comme le TGV. Comment le SCOT peut-il aider à désenclaver le territoire de la CCBDP et à faciliter les déplacements ?

"La problématique de la mobilité et des transport dépasse les frontières intercommunales. Le périmètre du SCOT est l'échelle pertinente pour engager des réflexions et porter des projets sur ces questions. Il va leur apporter de la visibilité. L'intercommunalité est le lien qui va exister entre le syndicat mixte que nous venons de créer et les communes qui restent les premiers ambassadeurs des territoires et des habitants. Les discussions doivent s'engager pour que les revendications et les besoins remontent au niveau de nos intercommunalités et que le SCOT porte ensuite des propositions concrètes." Franck REYNIER

► La question du développement économique est lié à celle de la mobilité. Elle est nécessaire au bon fonctionnement de nos économies sur tout le territoire, à travers les grosses infrastructures de la vallée du Rhône, mais aussi pour l'économie de proximité sur les territoires plus éloignés des grands axes. Comment le SCOT peut-il aider les Baronnies dans son développement économique, soutenir les activités et l'économie locale ?

"Un des enjeux et la première chose à mettre en œuvre est de ne pas se concurrencer. Un territoire aussi vaste avec autant de diversité doit être un atout pour mobiliser



Echanges entre Franck REYNIER, Maire de Montélimar, Président de Montélimar Agglo, et Sébastien BERNARD, Maire de Buis-les-Baronnies et Vice-Président de la CCBDP

l'ensemble des moyens et des ressources humaines au service de projets vus à l'échelle du SCOT. Il assurera une cohérence et une visibilité, ce qui est très important pour le développement économique qui doit convaincre et séduire bien au-delà de notre territoire. Nous avons l'ambition que ce développement profite et donne les chances de réussir à tous les territoires."

Franck REYNIER

► Le SCOT va-t-il décider de l'urbanisation de nos communes ? Quel va être son impact sur l'organisation de l'espace au sein du territoire ?



Pierre COMBES, Maire de Nyons, Conseiller Départemental

"La question de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire est quelque chose de primordial. Aujourd'hui, face aux questions d'urbanisme, les collectivités se retrouvent isolées les unes par rapport aux autres. L'évolution des diverses lois nous conduisent à réfléchir, à chaque fois que l'on élabore un plan d'urbanisme car nous devons y inscrire un Plan d'Aménagement et de Développement Durable qui comporte tous les schémas de services. Nous devons

notamment, dans nos documents d'urbanisme communaux, décrire comment nous envisageons la mobilité, la protection de l'environnement, la ressource en eau, le développement de notre assainissement. Mais aussi où allons-nous privilégier les zones agricoles, les zones d'habitat, les zones industrielles, les services de proximité, c'est-à-dire les services publics et les services au public. Les orientations définies dans le SCOT serviront de fil conducteur, garantiront une cohérence des schémas communaux. Il est extrêmement important que l'on arrête de se retrouver seuls. Nous devons tenir compte de tout ce qui se passe autour de nous pour faire avancer notre développement en matière d'urbanisme de la meilleure des façons. C'est être plus solidaires, être plus forts, pour avoir un territoire encore plus porteur pour les années à venir." Pierre COMBES

► Les Baronnies compte une forte proportion d'espaces naturels et agricoles. Un des principes des SCOT est de compenser l'urbanisation par la préservation d'espaces naturels et agricoles. Le risque ne serait-il pas que les Baronnies soient « mises sous cloche » ?



"On est plus forts quand on fait les choses ensemble. Les Baronnies auraient plus de risque à être mises sous cloche si elles restaient seules. Aujourd'hui le rural et l'urbain ne travaillent pas assez ensemble et restent trop cloisonnés. Le SCOT va permettre de répondre aux problématiques du quotidien des territoires avec une stratégie commune pour créer un équilibre." Franck REYNIER.

► Le SCOT va permettre aux Baronnies de maîtriser ses projets et sa stratégie et de se donner des outils beaucoup plus puissants et beaucoup plus forts pour mettre à bien les projets ensuite. Une de ses prérogatives est de maintenir un équilibre entre les zones urbaines et rurales. Grâce à une meilleure connaissance et compréhension mutuelle, le SCOT peut changer la vie des habitants en soutenant des dossiers et des préoccupations de manière plus efficace, plus lisible et plus visible, avec plus de possibilités de développement et de réussite. Sur l'ensemble des sujets les acteurs des territoires seront associés : les intercommunalités, les communes, les acteurs économiques, les acteurs associatifs, les corps intermédiaires et les citoyens.

► Sur les questions d'accès aux services, notamment à ceux de santé qui pose des difficultés aux habitants, surtout sur des territoires éloignés tels que le pays de Rémuzat ou les Hautes Baronnies, le SCOT pourra-t-il favoriser le maintien de services de proximité ?



"Le combat pour la restructuration de l'hôpital de Buis-les-Baronnies n'est pas uniquement une question buxoise. C'est un équipement qui s'inscrit dans le maillage territorial sur la ques-

tion sanitaire et médico-sociale du territoire. Et donc il est bien évidemment essentiel de maintenir les services existants sur notre territoire, les développer serait encore mieux. Nous sommes déjà dans un système d'organisation territoriale élargi et Montélimar est notre centre hospitalier de référence. C'est par exemple lui qui sera chargé de passer la commande de la restructuration de l'hôpital de Buis puisqu'on a délégué la gestion de la commande publique hospitalière au centre hospitalier de référence. Nous devons rester vigilants pour que le SCOT ne crée pas des frontières territoriales trop hermétiques et réponde aux besoins des habitants, notamment en matière de santé, sur les bassins de vie qui sont les nôtres. Nous sommes énormément tournés vers le Vaucluse, notamment en matière sanitaire. Par exemple, tout notre territoire dépend du SMUR de Vaison." Sébastien BERNARD, Maire de Buis-les-Baronnies et Vice-Président de la CCBDP



► Le SCOT amène à la question du maintien des services publics de proximité. En étant plus forts, plus organisés, plus solidaires le SCOT peut-il aider à porter une parole encore plus conséquente pour le maintien, voire le développement des services publics sur un territoire tel que les Baronnies ?

"C'est une des grandes questions posée à l'Etat par l'Association des Maires de la Drôme. Quel avenir pour les services publics dans les territoires ruraux, mais aussi dans les agglomérations ? Nous sommes dans une période de grande mutation avec notamment la course à la dématérialisation. Nous devons moderniser les télécommunications et les services, vivre avec notre époque, mais les gens doivent aussi avoir le temps et les moyens de s'adapter. Il est difficile de passer d'un âge à un autre aussi rapidement sans réseaux d'accompagnement. C'est pourquoi notre travail s'oriente vers la mise en place de micro-formations à destination des habitants, soit par la voie associative, soit par les Maisons de Services Au Public, soit par des collectivités ou des communes qui ont accepté de rentrer dans un réseau d'accueil du public. La dématérialisation impacte aussi les services des collectivités et de l'Etat. Les changements sont vastes, les gens doivent apprendre à s'adapter et pour cela les services d'accueil du public sont essentiels. Il est important de ne pas dissocier la notion de service de celles de proximité et d'accessibilité pour ne pas créer de l'incompréhension, de la frustration."

Michel GREGOIRE, Président de l'Association des Maires de la Drôme, Conseiller Régional, 1er Vice-Président territorial de la CCBDP

Michel GREGOIRE



Christine BONNARD, Sous-Préfète de l'arrondissement de Nyons.

► "Le SCOT est en effet une obligation imposée par l'Etat. C'est un projet de territoire auquel il est indispensable d'associer non seulement tous les acteurs et toutes les forces du territoire, mais surtout les habitants. Le SCOT c'est la coopération et la mutualisation, la complémentarité des territoires. C'est, dans un territoire donné, avec une ville-centre ou des villes-centre et des villes périphériques, une façon de s'organiser pour assurer les réponses à toute une problématique et un maillage qui apporte une réponse de qualité au service du territoire, que ce soit le développement économique, la santé, l'action sociale, les services de proximité et surtout la mobilité. Le Scot Rhône Provence Baronnies couvre trois départements, ce qui prouve que les frontières administratives ne sont pas un obstacle. C'est un territoire cohérent en terme de bassin de vie qui permettra d'élaborer un projet commun."

"Il nous faut faire de ce projet un projet stratégique partagé et consenti pour l'aménagement durable et une stratégie raisonnable de développement social et d'anticipation. Cette planification stratégique doit se faire au service de ce territoire et de l'ensemble des citoyens qui le composent dans toute sa diversité. Les maîtres mots devront être équilibre, cohérence, anticipation, respect mutuel, collectif et solidaire." Thierry DAYRE, Président de la CCBDP



Projet Interreg-GaYA 2017/2018 Prendre en compte la parole des jeunes !

► La politique jeunesse intercommunale, présentée en 2017 par Éric RICHARD, Vice-Président à l'Enfance-Jeunesse et à l'Animation Territoriale, répond à un double enjeu : celui lié à une meilleure prise en compte de la jeunesse et celui territorial lié à la fusion. Son ambition générale est de faire de la jeunesse une priorité, de prendre en compte la parole et les besoins des jeunes, de les encourager et de valoriser leur intégration dans les activités sociales et citoyennes.

► De nombreux jeunes se sentent déconnectés de la politique locale et considèrent que leurs besoins et leurs opinions ne sont pas pris en compte dans les décisions. Par ailleurs, ils pâtissent souvent d'un manque de considération de la part des respon-



sables politiques, vus trop jeunes, avec peu de compétences et sans pouvoir financier et électoral. En résumé un manque de confiance mutuel auquel s'ajoute les difficultés de développer des services pour la jeunesse et la participation des jeunes en milieu rural. Des jeunes dont les plus qualifiés partent souvent très tôt vers les grandes villes qui leur offrent d'autres

perspectives d'avenir professionnel et personnel. C'est pourquoi un des enjeux de la politique jeunesse intercommunale est de créer les conditions pour que les jeunes se reconnectent à leur région d'origine, source d'énergie et de vie pour le territoire.

► Le projet européen Interreg-GaYA, piloté par ALPARC, poursuit des objectifs similaires, à l'échelle de l'Europe et des Alpes. Il a fait profiter à la CCBDP de l'accompagnement d'un cabinet (Génope) dans les démarches participatives (11 journées d'accompagnement prises en charge par le programme Interreg).

Des rencontres, des échanges et des défis !

► La réunion de lancement du projet GaYA a eu lieu le samedi 23 septembre 2017 à Buis-les-Baronnies en parallèle de la manifestation « Tout pour Tous », organisée par l'association « Bougeons Avec les Jeunes » et co-financée par la CCBDP.



Première rencontre entre des jeunes et des élus du territoire.

► Une première étape concrète du projet a été la participation de 3 jeunes du territoire à une conférence Européenne « Youth for EUSALP » qui s'est déroulée le 23 novembre 2017 à Munich. A cette occasion ils ont rencontré d'autres jeunes de territoires ruraux de l'arc alpin européen. Ensemble ils ont réfléchi, élaboré et présenté des propositions d'actions permettant de mieux prendre en compte la parole des jeunes dans les décisions de politique locale. L'ensemble des frais liés à leur participation ont été pris en charge par ALPARC.

► Une action locale a également été organisée le samedi 25 novembre 2017

de 12h30 à 20h00 dans les jardins de la Mairie de Buis-les-Baronnies. Ce temps appelé « Les jeunes dans les Baronnies » a eu pour objectif de présenter le projet aux jeunes du territoire, de recueillir leur vision des Baronnies et de valoriser leurs initiatives déjà existantes.

► Quelques mois plus tard, une rencontre entre jeunes et élus s'est déroulée à Nyons, le 27 juin 2018. Cet échange collectif a permis de prendre conscience des représentations que chacun porte sur les « jeunes » et les « élus », puis de définir des outils et de construire des actions communes.

► A la suite de cette rencontre, jeunes et élus locaux se sont retrouvés à l'oc-



casion de l'activité hebdomadaire de Futsall animée par le service d'animation sociale de proximité de la CCBDP pour un défi « Cap ou pas Cap », le vendredi 19 octobre 2018, au gymnase intercommunal de Buis-les-Baronnies. Les jeunes ont mis au défi les élus au cours d'un match de Futsall, les élus ont mis au défi les jeunes pour préparer un discours de campagne ! Michel GREGOIRE, 1er Vice-Président territorial de la CCBDP et Conseiller Régional, les Vice-Présidents et Maires Éric RICHARD, Sébastien BERNARD et Didier GIREN, Pascale ROCHAS, Conseillère départementale, ont accepté de jouer le jeu.

Le SASE à l'écoute de la jeunesse



Les jeunes à la conférence interreg-GaYA à Chambéry accompagnés par Guillaume VANDEWIELE, animateur jeunesse intercommunal.

► Enfin, le projet Interreg-GaYA s'est clôturé le 30 novembre 2018 à Chambéry, par une conférence finale « Des idées fraîches pour les Alpes ! » portant sur la gouvernance et la participation des jeunes. Deux jeunes des Baronnies se sont rendus à cette journée, accompagné par Guillaume VANDEWIELE, animateur jeunesse intercommunal.

► Ce projet marque une première étape dans un long processus de meilleure interconnaissance élus / jeunes et de meilleure prise en compte de la jeunesse dans les décisions de politique locale.

► La dynamique va se poursuivre en 2019 et 2020 avec de nouvelles actions expérimentales et de nouvelles rencontres entre jeunes et élus, notamment en s'appuyant sur les Réseaux d'Acteurs Jeunesse impulsés par la CAF.

► Cette ambition jeunesse s'inscrit aussi plus largement dans le cadre d'une politique jeunesse soutenue par le Département. De nouveaux temps d'échanges entre élus et techniciens se dérouleront à Valence début mars à l'initiative du Conseil Départemental suite à une enquête nationale sur la participation des jeunes au sein des collectivités territoriales.

► Le service jeunesse de la CCBDP poursuit également cette démarche à travers l'ensemble des actions menées par ses services, notamment celles portées par le SASE, Service d'Accompagnement Socio-éducatif.

Le Service d'Accompagnement Socio-éducatif intercommunal a été structuré suite à la création de la CCBDP en 2017. Ses actions s'étendent sur toutes les communes, à partir des villes centres de Nyons et Buis-les-Baronnies.

► Composé de trois éducateurs et de deux animateurs socio-éducatifs, il accompagne les jeunes de 11 à 25 ans et leurs familles à travers des actions éducatives.

Le SASE se décline à travers deux interventions :

► **Des accompagnements individuels avec la prévention spécialisée** qui vise à apporter une écoute et une aide que chaque jeune est libre d'accepter ou de refuser. La libre adhésion, le respect de la confidentialité et de l'anonymat constituent les principes de base de son intervention.

Les jeunes peuvent s'adresser à un éducateur pour parler de leurs difficultés familiales, scolaires, de recherche d'emploi ou de formation, administratives, de santé, de logement..., faire le point et rechercher avec lui les réponses aux questions posées, être accompagné dans leurs démarches, dans l'amélioration de situations vécues comme difficiles.

► **Des accompagnements collectifs avec l'animation sociale de proximité** qui vise à accompagner les jeunes dans leurs projets et proposer des animations socio-éducatives, notamment en partenariat avec les accueils de loisirs « Planète Jeunes » et « Section 2 Jeunes ».



Le service d'animation de proximité accompagne les jeunes organisateurs de la RURBAN SESSION, festival et contest annuel qui se déroule tous les mois de juillet.

► Le SASE intervient également en partenariat avec l'Education Nationale au sein de la Cité Scolaire de Nyons et du Collège de Buis-les-Baronnies. Plus largement, ce Service est en relation avec de nombreux partenaires (mission locale, service municipal jeunesse de Nyons, MFR de Buis, PIJ/Point Cyber de Buis, CMS Nyons-Buis, Carrefour des Habitants, planning familial,...).



SASE

45 avenue Jules Bernard

26110 Nyons

(à l'étage de la Maison Couleur)

T. 04 75 26 98 93

sur facebook **Educs de Rue CCVE**

(sur Buis-les-Baronnies au Point infos Jeunesse - LesTuves)

► Prévention Spécialisée

prevention.specialisee@cc-bdp.fr

Fanny DEBONO - 06 07 73 89 31

remplacée jusqu'au 18 octobre 2019
par Michael CHAUVEAU

Rachel DEPIT - 06 72 35 10 44

Julien DORIGNY - 06 72 32 84 18

► Animation de proximité

Jonathan BOUTILLOT - 06 79 87 04 21
j.boutillot@cc-bdp.fr

Guillaume VANDEWIELE
06 43 44 61 82
g.vandewiele@cc-bdp.fr



Une newsletter pour et avec les entreprises des Baronnies

Vous êtes chef d'entreprise, L'Eco des Baronnies est pour vous, est à vous. Cette toute nouvelle newsletter réalisée par la Communauté de communes paraît chaque troisième vendredi du mois.

► L'Eco des Baronnies a pour objectif d'apporter aux chefs d'entreprises des informations précises et concrètes concernant le territoire des Baronnies en Drôme Provençale mais aussi de relayer des informations qu'ils souhaitent communiquer ou encore apporter des réponses à leurs questionnements.

C'est un lien entre toutes les entreprises du territoire. Chaque mois, le savoir-faire d'entreprises est mis en avant, les projets mais aussi les difficultés du territoire sont abordés.

L'Eco des Baronnies se veut celui des entreprises du territoire, à leur service, évolutif, souple et interactif.

Pour recevoir la newsletter, si vous souhaitez diffuser une actualité de votre entreprise ou vous aimeriez y voir traiter un sujet en particulier, n'hésitez pas à contacter **Cécilia LAURENT**.

Accédez à la newsletter sur www.cc-bdp.fr/entreprises/

► Le service développement économique de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale se tient également à votre disposition pour vous accompagner dans vos différents projets : recherche de locaux, de terrains, de subventions, de partenaires...

LE SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE

Richard LAMY - T. 04 75 26 98 88 - r.lamy@cc-bdp.fr
Cécilia LAURENT - T. 04 75 26 97 72 - c.laurent@cc-bdp.fr
Jean-Jacques MONPEYSEN, Vice-Président.

Un PCAET pour la transition énergétique

Le PCAET, Plan Climat-Air-Énergie Territorial pour la transition énergétique est une démarche élaborée et coordonnée par la CCBDP à l'échelle intercommunale. Cette mission est édictée par l'Etat dans le cadre de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV).



► Transports, chauffage, facture énergétique, consommation, inondations, canicules, gels, préservation de la ressource en eau et des activités agricoles... Nous sommes tous concernés !

► La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) a désigné les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire. Cette coordination se traduit par l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Le PCAET est un projet territorial, à la fois stratégique et opérationnel, qui prend en compte plusieurs problématiques :

- Le climat (volet atténuation et adaptation),
- La qualité de l'air (réduction des émissions polluantes),
- L'énergie (sobriété en consommant moins, amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables).

► L'élaboration du PCAET se fera dans le cadre d'une concertation avec tous les acteurs du territoire (collectivités, institutions, entreprises, associations, syndicats de producteurs, habitants, ...). Une stratégie territoriale et un plan d'actions d'une durée de 6 ans seront ainsi définis en prenant en compte les enjeux et les spécificités des Baronnies en Drôme Provençale.



► Les objectifs du PCAET visent à maîtriser la facture énergétique du territoire, l'accompagner dans son adaptation aux effets du changement climatique et valoriser les ressources locales afin de renforcer son attractivité et améliorer le cadre de vie. Convaincus de l'opportunité sociale, économique et environnementale que cela représente, les élus du Conseil Communautaire ont validé le lancement de la démarche par une délibération prise le 20 septembre 2018 et fait le choix d'un partenariat ouvert. Ainsi, une convention d'accompagnement a été signée avec le SDED et une étude portant sur le potentiel de valorisation des énergies renouvelables est en cours, en partenariat avec le PNR des Baronnies Provençales et la Communauté de communes Sisteronais Buëch. Les parties prenantes du territoire seront informées de l'avancement du PCAET et pourront être associées tout au long de la démarche d'élaboration par le biais de groupes de travail et d'ateliers thématiques.

Contact : Service Aménagement du Territoire
Nathalie BARBEROUSSE T. 04 75 26 98 86
n.barberousse@cc-bdp.fr
Christyelle RUYSSCHAERT, Vice-Présidente

Les associations au coeur de l'entretien des sentiers de randonnées

Une dizaine d'associations sont partenaire de la CCBDP et s'occupent localement de l'entretien des sentiers de randonnées.

► Cette collaboration permet d'assurer un balisage et un entretien optimum d'un réseau d'environ 1800 km ! Pour soutenir le travail réalisé par ces associations, la CCBDP leur met désormais à disposition du matériel et des outils d'entretien. Cette aide s'ajoute au reversement de la subvention du Conseil Départemental qui s'élève à 6€/km.

Contact : Service Développement territorial
Robin PAYA T. 07 72 32 55 31
r.paya@cc-bdp.fr
Didier GILLET, Vice-Président

Petite Enfance



@brandon-day-196392-unsplash

La CCBDP accompagne les structures Petite Enfance sur l'ensemble du territoire pour un service public de qualité.

► Les Accueils de Jeunes Enfants sont gérés depuis le 1er septembre 2017 par la Communauté de communes, suite au transfert de cette compétence par les communes. Les crèches de Nyons et de Mirabel-aux-Baronnies continuent d'être gérées en régie directe et le personnel a intégré celui de la CCBDP. La Communauté de communes adapte aujourd'hui l'organisation de son Service Petite Enfance à de nouveaux besoins de fonctionnement dans une démarche d'amélioration continue du service rendu aux familles.

Depuis le 1er janvier 2019, Madame Cendrine Cléménçot, Directrice de la crèche "Côté Soleil" à Mirabel-aux-Baronnies, a pris les fonctions de Coordinatrice, Petite Enfance à temps non complet. Madame Cléménçot est en charge de la coordination de la Petite Enfance pour l'ensemble des établissements intercommunaux d'Accueil de Jeunes Enfants. Sa mission est de participer à l'élaboration et à l'application d'une politique globale Petite Enfance en collaboration avec les élus. La CCBDP vise à développer une politique d'accueil du jeune enfant à travers la définition d'orientations stratégiques, basées sur les services existants et le recensement des besoins afin de garantir une couverture territoriale totale. Des échanges avec les acteurs locaux et une réflexion a déjà été initiée par la Communauté de communes en 2018 dans la perspective d'accompagner la mise en place de modes de garde des jeunes enfants sur les Hautes Baronnies. La volonté est d'accompagner les établissements d'accueil et les professionnels pour garantir un service de proximité qui réponde aux attentes des familles.



Gestion des rivières

L'entretien au coeur de la prévention des risques.

► Depuis le 1er janvier 2018, la CCBDP s'organise pour assumer sa nouvelle responsabilité de Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations. Les enjeux de cette mission, prévenir les inondations, protéger les biens et les personnes, préserver la qualité de l'eau, sont importants en termes de responsabilité mais aussi en termes budgétaires et financiers.

► Une partie du travail engagé est administratif avec la réorganisation des syndicats de gestion de rivière à l'échelle de chaque bassin versant, la mise en place de la taxe GEMAPI, sous l'autorité et la responsabilité de Gérard PEZ, Vice-Président Communautaire, mais il se poursuit également sur le terrain par les travaux d'entretien des rivières. Les risques d'inondations sont bien réels. Pour exemple, début février, la crue de l'Eygues a emporté une partie du sentier "Au fil de l'Eygues" et une portion est impraticable pour des raisons de sécurité sur quelques dizaines de mètres, entre Vinsobres et Nyons. Les syndicats de gestion oeuvrent tout au long de l'année à l'entretien des rivières et de leurs abords. Par exemple le SIDREI, Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Inférieure qui couvre seulement la partie médiane de l'Eygues (de Sahune à Tulette) a réalisé plus de 118 000 € de travaux d'entretien en 2018. Les travaux de débroussaillage sont réalisés par l'entreprise d'insertion ANCRE. Ils n'empêcheront pas les crues mais sont indispensables pour réduire les risques et prévenir les catastrophes.

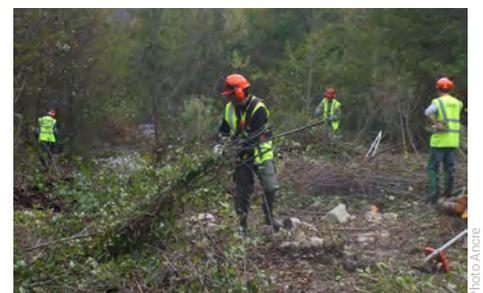


Photo ANCRE

Le mobilier usagé se trie et ça paye !

La déchèterie de Nyons accueille depuis le mois d'octobre 2018 une benne destinée au mobilier usagé. Une convention avec Eco-Mobilier garantit le recyclage de ces déchets et permet à la collectivité de bénéficier de soutiens financiers. Un pas de plus en faveur de la maîtrise des coûts de gestion des déchets et de la protection de l'environnement.

► Recycler le mobilier usagé participe à réduire les quantités de déchets enfouis avec le "Tout-venant" et coûte beaucoup moins cher. Jeter ses meubles usagés avec les encombrants coûte autour de 140 € la tonne, s'en débarrasser dans la benne Eco-Mobilier rapporte 20 € la tonne, ce qui fait économiser 160 € par tonne et en 5 mois plus de 70 tonnes de mobilier ont été recyclées !

QUE FAIT ÉCO-MOBILIER DES MEUBLES COLLECTÉS ?

Les meubles usagés collectés sont triés par matière pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie.



QUE METTRE DANS LA BENNE ÉCO-MOBILIER ?

TOUS LES MEUBLES SONT ACCEPTÉS

RANGER	S'ASSOIR	SE COUCHER	POSER
QUEL QUE SOIT LE MATÉRIAU Meubles mono ou multi-matériaux : - Bois : massif, panneaux de particules, médium - Mousses, latex, tissu, cuir - Plastiques - Ferraille - Verre, pierre, céramique...		QUEL QUE SOIT L'ÉTAT - Meubles cassés, abîmés, en morceaux - Matelas, fauteuils, canapés... sales, déchirés	

LES MEUBLES DÉMONTÉS AUSSI !

- Les meubles démontés à l'état de planches
- Les meubles avec de la quincaillerie fixée dessus
- Les meubles avec des miroirs, du verre
- Les étagères, les montants de meubles métalliques

LES INTERDITS DANS LA BENNE

Les éléments de décoration et de récréation ne sont pas considérés comme du mobilier. Les déchets suivants sont à orienter vers les autres bennes :

- Tapis, poussettes, sièges auto...
- Sanitaires, parquet, portes, fenêtres...

AUTRES BENNES

► Cette collecte sera élargie dans l'avenir aux autres déchèteries intercommunales dans le cadre de leur mise aux normes et de l'amélioration des services aux usagers. La Communauté de communes bénéficie déjà d'aides forfaitaires auxquelles s'ajoutent celles liées aux quantités collectées dans les bennes de bois des déchèteries de Buis-les-Baronnies et Séderon.

► Pour le mobilier en état de resservir, l'ensemble des déchèteries accueillent les dépôts en collaboration avec la Ressourcerie 3R-La-Triade gérée par ANCRE. Vous pouvez y déposer vos meubles et objets en état auprès du gardien ou vous rendre à l'Atelier rue Ferdinand Fert à Nyons aux horaires d'ouverture (mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h).

+ d'info sur www.eco-mobilier.fr

www.eco-mobilier.fr - cc-bdp.fr/dechets-menagers/ - 3r-latriade.org

Vous ne recevez pas le magazine intercommunal ?

Vous pouvez :

- Vous rendre dans votre mairie ou à la Communauté de communes
- Le lire dans les publications du site www.cc-bdp.fr
- Contacter le service communication à l'adresse ci-dessous par téléphone ou par mail

Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale
Service communication
Les Laurons - 170 Rue Ferdinand Fert - CS 30005 - 26111 Nyons cedex
T. 04 75 26 90 78
contact@cc-bdp.fr



Baronnies Drôme Provençale Magazine - N°3 / Février 2019

Directeurs de la publication : Thierry DAYRE, Michel GREGOIRE, Jean MOULLET, Claude BAS
Rédaction - Mise en page : Service communication CCBDP
Conception graphique : Fuzz design
Régie publicitaire / Edition : AF COMMUNICATION
Crédit photographique : CCBDP - Didier ROUSSELLE - ANCRE
Mairie de Buis-les-Baronnies - La Région ARA - Eco-Mobilier
Interreg GaYA - unsplash.com
Tirage : 13 000 ex.
Dépôt légal à parution



NIEL LOCATION BENNES

Location et dépôt de bennes ampliroll
et caissons

Récupération et valorisation des déchets :
bois, plastiques, cartons

26110 VINSOBRES ■ 04 75 26 58 86 ■ 06 07 51 95 07
niel.location@orange.fr



LES AUTOCARS DU PETIT NICE

S.A.S. CHAUVET
5, rue de Vernejoul - 26110 NYONS
Tél. 04 75 26 35 58
Mail : autocarsdupetitnice@hotmail.com

SARL **LOREILLE TP**



**TERRASSEMENT
ASSAINISSEMENT
VRD**

06 32 55 78 13

26110 Saint Maurice sur Eygues



SUD RHÔNE ALPES
Toute une banque
pour vous

AGENCES DES BARONNIES

NYONS : 04 75 84 91 20

BUIS LES BARONNIES : 04 75 84 90 36

SEDERON : 04 75 84 91 94

MONTBRUN LES BAINS : 04 75 84 94 06



SARL **SAMTE**

Société Artisanale de Menuiserie Ébénisterie

Menuiserie extérieure - Bois, PVC, Alu - Escalier - Parquet - Vitrierie - Cuisine

3, Route des Rieux - BP 18 - 26111 NYONS CEDEX
Tél. : 04 75 26 09 92 - Fax : 04 75 26 27 66
artisan.menuiseben@orange.fr

DÉPÔT LÉGAL À PARUTION

af.
COMMUNICATION

Réalisation et Régie Publicitaire
Tél : 04 75 51 88 40 - Fax 04 75 53 75 65
E-mail : info@afcommunication.com

Bureaux secondaires : Bordeaux, Lyon et Strasbourg

SIÈGE SOCIAL
10, allée Hispano Suiza - ZA Fortneau
26200 MONTÉLIMAR



L'éditeur ne garantit pas le caractère
exhaustif des informations contenues
dans ce bulletin et remercie par avance
les lecteurs de leur indulgence.

www.afcommunication.com

TRAVAUX PUBLICS
CLIER T.P.
26110 NYONS

Travaux Publics et Privés
Terrassement • Carrière • Minage
Aménagements paysagés

Zone Artisanale • 26110 AUBRES
Tél. 04 75 26 25 91 • Fax 04 75 26 44 20
Port. 06 72 14 16 45 • E.mail : t.p-clier@orange.fr

SOCIÉTÉ DE CONCASSAGE
SOCOVA
DE LA VALLÉE DE L'AYGUES

SABLE • GRAVIER & AGGLOS BÉTON

Ouvert du lundi au vendredi :
7h30 à 12h - 13h30 à 18h - Samedi : 7h30 à 12h

26110 AUBRES
Tél. 04 75 26 33 34 • Fax : 04 75 26 21 68 • Port. 06 72 14 16 47
E-mail : sarl.socova@laposte.net



PROPRIETAIRES

la Communauté de Communes
vous aide à rénover votre logement



Contact

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
DRÔME

0 800 300 915

Service & appel
gratuits

Permanences d'accueil du public

NYONS

1er et 3e jeudis du mois
de 11 h à 12 h

Communauté de Communes
Baronnies en Drôme Provençale

REMUZAT

3e jeudi du mois
de 9 h à 10 h
Mairie

BUIS LES BARONNIES

2e et 4e mercredis du mois
de 11 h à 12 h

Communauté de Communes
Baronnies en Drôme Provençale

SEDERON

2e mercredi du mois
de 14 h à 15 h
Mairie